

## **Projet du Pôle Enfants DMPH**

**2024-2028**

Synthèse des éléments essentiels

PÔLE ENFANTS,  
DÉFICIENCE MOTRICE  
ET POLYHANDICAP

# Contexte et vision stratégique

---

Face à l'évolution des besoins des publics accueillis, notamment une augmentation des situations complexes de polyhandicap, l'objectif est de proposer une feuille de route et un plan d'action afin de favoriser l'évolution des réponses. Un des axes majeurs réside dans la transformation du pôle en dispositif intégré, offrant des réponses modulables et sur mesure. Cette transition repose sur une coordination renforcée, des partenariats étendus, et une valorisation des compétences internes.

## Objectifs prioritaires

---

### 1. Améliorer et développer l'offre au service de la qualité d'accompagnement :

- **Faire de la logique de parcours le principe fondamental** en adaptant les modalités d'accueil (temps plein, partiel, séquentiel, partagé, temporaire) :
- **Systematiser la place des familles** dans une approche de co-construction, valorisant leur expertise.
- **Poursuivre le soutien aux aidants** (répit, pair-aidance, accompagnement psychologique).
- **Systematiser dans les pratiques le recours aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP).**
- **Déployer des outils d'évaluation fonctionnelle**
- **Renforcer la prise en compte de la douleur et promouvoir l'autodétermination des enfants.**

### 2. Structurer un Dispositif Intégré :

*Un DI est une plateforme organisant les prestations selon les besoins des personnes accompagnées dans une logique de parcours à la carte et non plus dans une logique de place d'établissement. Les ESMS conservent leurs missions et proposent des accueils à temps plein, partiel, séquentiel, temporaires, partagés...*

- **Obtenir une notification unique de la MDA/MDPH** facilitant les transitions entre services et les possibilités de prestations en fonction des besoins.
- **Faire du Dispositif Intégré DMPH un acteur majeur et incontournable du polyhandicap, de la paralysie cérébrale et du déficit moteur sur le territoire.**
- **Proposer des réponses territorialisées pour réduire les disparités géographiques** en développant les conventions de coopération avec les OG, ESMS, services de santé et éducatifs.

- **Finaliser la logique de désilotage des ESMS amorcée en 2023** : favoriser les complémentarités au service du parcours de la personne accompagnée.
- **Valoriser les compétences des professionnels** par l'identification d'appuis ressources internes et de référents techniques.
- **Adopter une direction forte pour accompagner le changement**
- **Développer les fonctions et les outils pour la coordination des parcours.**

### 3. Développer et intégrer l'innovation clinique et technologique

- **Veiller aux évolutions cliniques et de pratiques professionnelles**
- **Intégrer des programmes d'expérimentation sous direction médicale**
- **Développer les partenariats dans l'innovation technologique** : expérimenter sous cautionnement de nouveaux types d'appareillages (déambulateur avec transformation en fauteuil pour parer les chutes, imprimantes 3D pour les appareillages, capsules sensorielles, exosquelettes etc).

## Points clés du plan d'action

---

- **Échéances** : Transformation complète d'ici 2028, avec des étapes progressives (notification unique à négocier à partir de 2025, en corrélation avec le nouveau CPOM).
- **Indicateurs de suivi** : Disposer d'une palette complète de prestations, Augmentation des taux de scolarisation, réduction des délais d'attente, élargissement des offres d'accueil.
- **Moyens mobilisés** : Création d'instances transversales (commissions de coordination, comités de veille scientifique) et généralisation des outils spécifiques (Imago, Ageval).

## Enjeux et perspectives

---

- **Inclusion scolaire et sociale** : Collaborations renforcées avec l'Éducation nationale pour développer des unités d'enseignement externalisées et les conventions d'inclusion.
- **Soutien au territoire** : Développer des réponses dans les zones « grises » ou excentrées pour répondre aux besoins locaux en tant que ressource territoriale identifiée
- **Innovation** : Promotion de pratiques novatrices en communication alternative (CAA) et technologies d'aide. Faciliter la vie de personnes accompagnées.